

**REPONSE DE Madame JOSEPHA GIACOMETTI-PIREDDA
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Madame CATHERINE COGNETTI TURCCHINI
AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

OBJET : Studià hè Libertà

A ringraziavvi, cara cunsigliera, d'avè ramintatu u dettu di Pasquale Paoli *Studià hè libertà*, chi hè un dettu intempurale ; cumé eri, oghje e dumane, Studià hè libertà è dinò per noi scrittu in core di u nostru prughjettu puliticu è chè no tenimu sempre in core è in mente.

Vous aurez bien sûr noté que, Pasquale Paoli, vous l'avez d'ailleurs exprimé s'il s'exila et qu'il en retira certainement un grand bénéfice, s'est aussi dès son retour fixé comme objectif de créer une université dans son île et depuis sa réouverture, l'Université est un outil de formation et d'émancipation essentiel et vous l'avez souligné.

La mobilité, certains la choisissent en début de cycle, d'autres, selon les disciplines, durant leur cursus et l'Université encourage cette ouverture et nous travaillons avec elle sur cette mobilité internationale de manière accrue. D'ailleurs l'ouverture au monde, à mon sens, est précieuse quel que soit son lieu de naissance, non pas seulement pour les jeunes corses.

Vous soulignez, en effet à juste titre, que cette mobilité peut être un facteur aggravant de précarité. Nous savons que celle-ci touche aussi beaucoup de nos jeunes inscrits dans des établissements insulaires, universitaires et autres. C'est pourquoi la lutte contre la précarité et pour plus de justice sociale est inscrite dans le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante que nous avons présenté et approuvé dernièrement en Assemblée.

L'objectif premier de ce schéma est de garantir à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île et à l'extérieur, de pouvoir le faire, quel que soit le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence, étant bien évidemment entendu que les critères sociaux sont pris en compte dans les montants alloués. Des aides sont apportées à des étudiants inscrits dans des établissements hors de Corse, cela existe déjà dès aujourd'hui.

Plusieurs mesures, six au total, de ce schéma d'aide à la vie étudiante se rattachent directement au soutien à la mobilité étudiante :

- Celle des aides aux dépenses de rentrée ;
- Celle de l'aide à la mobilité internationale ;
- Celle de l'aide au stage pour les étudiants en formation initiale inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur hors Università di Corsica ;
- Celle de l'aide aux grandes écoles ;
- Celle de l'aide au PACES ;
- Celle de l'aide d'urgence qui peut être mobilisée selon des besoins, s'il y a un cas qui ne pourrait être pris en compte par l'ensemble des dispositifs évoqués.

Chaque année, un montant minimal de 3 500 000 € est donc alloué sur le programme, en plus viennent s'ajouter les aides spécifiquement dédiées à certains types d'études, notamment du secteur sanitaire et social, d'autres aides viennent s'ajouter quant à la mobilité interne et externe, ainsi que des appels à projets qui vont être lancés.

Il y a également un outil stratégique de pilotage du schéma qui innove à travers la mise en place d'une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs concernés. Je l'évoque, pourquoi ? En effet, il est important de préciser que tout au long de cette année jusqu'à 2023, échéance du schéma, les différentes mesures sont évaluées, modifiées et actualisées si besoin, afin que ce schéma soit un outil dynamique et toujours au plus près des besoins de nos étudiants, que ce soit dans l'île ou hors de l'île.

Tandu Signora Consigliera, a vedite bè, ci tengu l'avvene, cumè a dicerebbe a nostra Università è i ripresententi di a nostra Università, demuci l'avvene, aiutemu è stemu à u latu di quelli chi u custruiscenu.